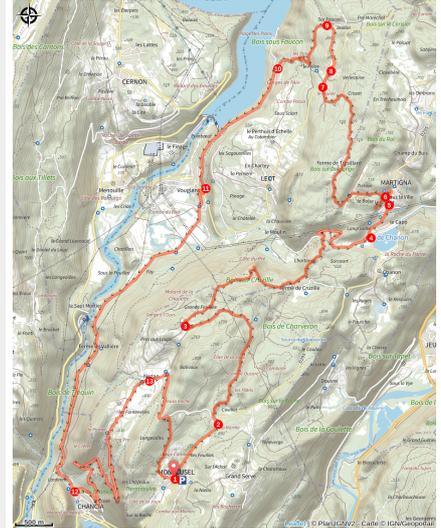


# Les Cinq Fontaines - 56N

CC Terre d'Émeraude Communauté - Montcusel



Vue sur le lac de Coiselet depuis Montcusel (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



***Le bleu des lacs, longés ou perçus d'un des nombreux points de vue, succèdent au charme discret des villages juchés entre les rivières d'Ain et de la Bienne. Chaque montée, qu'elle soit pentue, technique, ou en lacets, sera récompensée par la beauté d'un point de vue, d'un village, du cadre naturel, ou par une descente stimulante.***

***Suivre le balisage n°56 noir***

***Itinéraire officiel - [réseau Geotrek du Parc naturel régional du Haut-Jura](#)***

## Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 4 h 30

Longueur : 29.7 km

Dénivelé positif : 894 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Au fil de l'eau, Géologie, Naturel, VTAE

# Itinéraire

**Départ** : Montcusel

**Arrivée** : Montcusel

**Balisage** : ➡ Boucle VTT

**Communes** : 1. Montcusel

2. Lect

3. Martigna

4. Chancia

## Profil altimétrique



Altitude min 356 m Altitude max 752 m

1. Depuis **MONTCUSEL** descendre la rue principale en direction de **MARTIGNA** et remonter la D295 sur 800 mètres.
2. Quitter la D295 pour suivre 100 m une petite route à gauche puis bifurquer sur un chemin de terre à droite, en forêt, jusqu'à **La Meille**.
3. Suivre à droite le chemin caillouteux, toujours forestier, qui rejoint en descendant le **Chemin de Cruzille**. Continuer tout droit le chemin au profil descendant qui rejoint un bon chemin que l'on suit à droite jusqu'à la **Côte de Venière**.
4. Possibilité de parcourir le tour de 2 km du lac de Chanon sur votre droite. Depuis la **Côte de Venière**, monter à gauche la route D 295 dans un paysage ouvert sur le Lac de Chanon en direction du village de **MARTIGNA**.
5. Au lieu dit Le Chalet, pied du village, emprunter le chemin à gauche qui surplombe la route et atteindre le **Chemin des Buis**. Prendre à gauche le chemin caillouteux en direction de **Aux Enfingues**.
6. Possibilité d'aller-retour jusqu'au **BELVÈDÈRE DES 3 ESCALIERS** à 400 m : point de vue sur le Lac de Chanon et l'étendue des monts jurassiens. Continuer le chemin forestier caillouteux et terreux en direction du **BELVÈDÈRE DU BIEF DESSOUS**, plutôt montant sur 1,5 km, puis qui descend et rejoint la route D 299.
7. Prendre la route à droite jusqu'au **BELVÈDÈRE DU BIEF DESSOUS**.
8. Suivre à gauche un chemin forestier vers **Sur Faucon**, puis prendre encore à gauche pour arriver aux **Cornes de Dolan**.
9. Descendre le sentier caillouteux à gauche qui mène à la **Grange des Plans**, et continuer à droite le sentier sinueux et pentu pour arriver à **Bois sous Faucon**.
10. Possibilité d'un aller-retour d'1 km jusqu'à la plage **des Plans** au bord du Lac de Vouglans. Poursuivre le chemin à gauche jusqu'au **BARRAGE DE VOUGLANS EST** puis par la route jusqu'au village de **VOUGLANS**.
11. Descendre la rue de Framboise, puis à droite la route D 299 sur 50 m, et enfin à gauche la rue le Bourdia, pour arriver à **Le Bourdia**. Continuer la route en direction de **CHANCIA** en passant par **La Planche** pour rejoindre, par un long chemin caillouteux bordés de champs puis ombragé et parallèle à la rivière d'Ain, **Sur l'Antenne**, puis **Sur Valière** pour déboucher à **Sur la Cize**, à l'entrée de Chancia.
12. Emprunter le chemin de Nezan à gauche, qui monte rudement en deux grands lacets en dépassant **Vers la Serra**, puis **A la Serra**, pour accéder au

**BELVÉDÈRE AU CHANAIS.** Le chemin caillouteux monte à la **Source Saumur**, puis à travers des pâturages au hameau de **NEZAN**.

13. Prendre la route goudronnée qui monte en direction de **MONTCUSEL**. Passer le sommet de la montée, pour prendre 50 m plus loin le chemin caillouteux à droite étroit (single) pour redescendre à votre point de départ.



# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

Parcours accessible en VTTAE sans changement de difficulté (parcours noir)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

## **Comment venir ?**

### Accès routier

A 12 km au sud de Moirans-en-Montagne, Montcusel est accessible par les D 299 et D 295 en passant par Martigna.

### Parking conseillé

Parking de l'école de Montcusel

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - SOUS FAUCON**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Sous-Faucon sur la commune de Lect.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - BOIS DE FINGEON**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Bois de Fingeon sur la commune de Condes.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

### **APPB CORNICHES CALCAIRES - SOUS LA ROCHE CHANCIA**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche Chancia sur la commune de Chancia.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

## **APPB Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
Cité administrative VIOTTE  
5 voie Gisèle Halimi - BP 31269  
25005 BESANÇON CEDEX  
Tél : 03 39 59 62 00

Cet arrêté permet d'une part de localiser les sites concernés et d'autre part, de réglementer, dans ces sites, certaines activités afin de préserver le biotope naturel de l'écrevisse à pattes blanches et de la faune patrimoniale associée.

### ***i* Lieux de renseignement**

**Terre d'Émeraude Tourisme**  
12 Rue Saint-Roch, 39130 CLAIRVAUX-  
LES-LACS  
contact@terredemeraudetourisme.fr  
Tel : 03 84 25 27 47  
https://  
www.terredemeraudetourisme.com/

